



Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

13 Mars 2017

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre de l'offre régulée « Point de raccordement mutualisé » qui impose au porteur du projet de s'assurer de l'absence, à court et moyen terme, d'un projet effectif de déploiement d'un réseau très haut débit dans la zone géographique concernée. Pour ce faire, l'offre prévoit que le porteur de projet conduise, avant de passer commande, une consultation publique des opérateurs de communication électronique.

1. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique

Adresse postale : Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant

Code postal : 18000

Ville : BOURGES

Téléphone : 02 48 27 80 77

Mail : contact@tourainechernumerique.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Pascal BOURDILLON, Directeur de Touraine Cher Numérique.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTÉE EN DÉBIT

Conformément au Schéma Directeur d'Aménagement du Cher (qui peut être téléchargé à l'URL suivante : <http://www.tourainechernumerique.fr/sdtan-du-cher,007.html>), le projet du Département du Cher, porté par le Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique, a pour objectifs :

- D'équiper au minimum 70% de la population en Fibre à l'abonné à horizon 2021 (zone AMII + initiative publique).
- De mettre en place des solutions alternatives de montée en débits pour le reste de la population.

Dans le cadre de la montée en débit sur cuivre, Touraine Cher Numérique, envisage de réaliser jusqu'à 40 opérations PRM, qui représentent :

- 7 127 lignes,
- de l'ordre de 180 km de câbles optiques à déployer, dimensionnés à hauteur du futur besoin FttH.

Ces opérations sont listées dans le tableau ci-après.

3. LES SOUS-RÉPARTITEURS CONCERNÉS PAR LE PROJET DE MONTÉE EN DÉBIT

CLE_SR	CLE NRA	CODE COMMUNE DE LA SR	LIBELLE COMMUNE	NOMBRE DE LIGNES DE LA SR (LP SUR LE DEPARTEMENT)
18002AIV002SRP/002	18002AIV	18076	COUST	205
18003AIX003SRP/003	18003AIX	18156	MOROGUES	190
18009FOS002SRP/002	18009FOS	18130	LOYE SUR ARNON	162
18019VLP001SRP/001	18019VLP	18151	MONTIGNY	160
18038BRR003SRP/003	18038BRR	18091	FARGES ALLICHAMPS	106
18055CS3001SRP/001	18055CS3	18181	PLOU	145
18079CRZ001SRP/001	18079CRZ	18162	NEUILLY EN SANCERRE	119
18079CRZ002SRP/002	18079CRZ	18163	NEUVY DEUX CLOCHERS	119
18081CRO001SRP/001	18081CRO	18119	JUSSY CHAMPAGNE	107
18081CRO002SRP/002	18081CRO	18289	VORNAY	223
18083CUL005SRP/005	18083CUL	18252	SIDIAILLES	178
18088ENN001SRP/001	18088ENN	18088	ENNORDRES	97
18100GEN001SRP/001	18100GEN	18085	DAMPIERRE EN GRACAY	117
18104GRO003SRP/003	18104GRO	18116	JALOGNES	130
18105GRN002SRP/002	18105GRN	18090	ETRECHY	208
18108GUE001SRP/001	18108GUE	18048	LA CHAPELLE HUGON	139
18108GUE002SRP/002	18108GUE	18062	LE CHAUTAY	163
18118JSL001SRP/001	18118JSL	18075	COURS LES BARRES	303
18118JSL002SRP/002	18118JSL	18139	MARSEILLE LES AUBIGNY	410
18118JSL003SRP/003	18118JSL	18265	TORTERON	412
18126LV3002SRP/002	18126LV3	18129	LISSAY LOCHY	75
18126LV3004SRP/004	18126LV3	18248	SENNECAY	299
18133LUN001SRP/001	18133LUN	18188	PRIMELLES	139
18135MSR003SRP/003	18135MSR	18112	IDS ST ROCH	114
18136MRS001SRP/001	18136MRS	18153	MORLAC	138
18136MRS002SRP/002	18136MRS	18171	ORCENAI	121
18180PLD002SRP/002	18180PLD	18254	SOYE EN SEPTAINE	237
18184PCY001SRP/001	18184PCY	18099	GARIGNY	108
18197AMA005SRP/005	18197AMA	18034	BOUZAIS	284
18200BOZ001SRP/001	18200BOZ	18074	COUARGUES	121
18207FLO005SRP/005	18207FLO	18066	CIVRAY	108
18207FLO014SRP/014	18207FLO	18066	CIVRAY	176
18235SOG001SRP/001	18235SOG	18166	NOHANT EN GOUT	150
18240SGU001SRP/001	18240SGU	18120	JUSSY LE CHAUDRIER	186
18240SGU002SRP/002	18240SGU	18053	CHARENTONNAY	148
18241SRE001SRP/001	18241SRE	18039	BUE	243
18258SRV001SRP/001	18258SRV	18144	MENETOU RATEL	218
18258SRV002SRP/002	18258SRV	18208	SAINTE GEMME	272
18258SRV003SRP/003	18258SRV	18274	VERDIGNY	178
18261THA002SRP/002	18261THA	18021	BANNEGON	119

4. DÉCLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVÉ SUR LE DÉPARTEMENT DU CHER

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 40 zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

Tout opérateur souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Très Haut Débit en fibre optique, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique, **au plus tard jusqu'au 22 mai 2017**.

Tout signalement devra être communiqué par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Touraine Cher Numérique
Hôtel du Département
1 place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cedex